

## MAIRIE D'ARGENTAN

AGJ/SB

## ARRÊTÉ Nº 2021/340

PORTANT ouverture d'une enquête publique pour le déclassement d'une emprise de 880 m² du domaine public communal située rue de la République

NOUS, Maire de la Ville d'Argentan (Orne), Président d'Argentan Intercom, Conseiller Départemental de l'Orne ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-21 et L.2241-1;

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L.2141-1;

VU le code de la voirie routière, notamment ses articles L.141-3 et R141-4 à R141-9;

VU le Code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles L134-1 et L134-2, R134-5 à R134-7, R134-17 à 21 ;

CONSIDERANT que la SARL CALYPRO représentée par Monsieur Charles-Alexandre MOISSON a manifesté le souhait d'acquérir une partie des places de stationnement (880m²/lot D sur le plan joint) réalisées sur un terrain dépendant du domaine public de la ville d'Argentan afin de développer son projet immobilier;

CONSIDERANT que la Ville souhaite acquérir une emprise d'environ 1 000 m $^2$  (ou de taille au moins équivalente à la cession) issue de la parcelle AH n $^\circ$  1157 appartenant à la SARL CALYPRO afin d'y réaliser un nouvel espace de stationnement ;

CONSIDERANT que ce projet d'échange de terrains a peu d'impact sur le stationnement restant disponible dans le quartier et qu'il n'entrave pas la circulation et la sécurité des usagers ;

## ARRÊTONS

- Article 1 Il sera procédé dans la commune d'Argentan à une enquête publique en vue de la désaffectation et de l'aliénation de la parcelle indiquée au plan joint.
- **Article 2** Le dossier d'enquête publique comprend :
  - Une notice explicative,
  - Un plan de situation,
  - Un plan parcellaire comportant l'indication d'une part des limites existantes de la voie communale, des parcelles riveraines et des bâtiments existants, d'autre part des limites projetées de la voie communale.
- Article 3 Le dossier sera déposé à la mairie d'Argentan pendant 18 jours consécutifs du vendredi 3 septembre 2021 au lundi 20 septembre 2021 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre d'enquête publique de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 du lundi au vendredi.
- Article 4 Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant celle-ci, la commune d'Argentan portera à la connaissance du public, par tous moyens appropriés d'affichages, d'annonces, l'objet de l'enquête, les nom et qualité du commissaire enquêteur, la date d'ouverture, le lieu de l'enquête et la durée de celle-ci.
- Article 5 Monsieur Didier SOYER (Ingénieur en chef, Directeur du SDE, Retraité) est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire la présente enquête publique.

Il se tiendra à disposition du public à la mairie d'Argentan les :

Accusé de réception en préfecture 061-216100065-20210812-A21-240-AR Date de télétransmission : 12/08/2021 Date de réception préfecture : 12/08/2021



## MAIRIE D'ARGENTAN

AGJ/SB

- vendredi 3 septembre 2021 de 9h à 12h00.
- Lundi 20 septembre 2021 de 14h30 à 17h30.

Les observations du public formulées par écrit peuvent être adressées au commissaire enquêteur en mairie d'Argentan avant la date de clôture de l'enquête. Les observations peuvent être également consignées dans le registre d'enquête prévu à cet effet, lequel sera préalablement côté et paraphé par le commissaire-enquêteur.

Les frais d'indemnisation du commissaire enquêteur sont pris en charge par la commune.

- Article 6 A l'expiration du délai fixé à l'article 3 du présent arrêté, le registre d'enquête sera clos par le commissaire-enquêteur. Celui-ci disposera alors d'un délai d'un mois pour transmettre au maire le dossier d'enquête accompagné de son rapport et de ses conclusions motivées.
- <u>Article 7</u> Le conseil municipal d'Argentan délibérera sur le projet après clôture de l'enquête publique et transmission du rapport du commissaire enquêteur.
- Article 8

  Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen, dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés ainsi que, s'il y a lieu, date de sa transmission au représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- Article 9 Le présent arrêté sera affiché, inscrit au registre des arrêtés et publié dans le Recueil des Actes de la Mairie.

ARGENTAN, le 12 août 2021

Frédéric LEVEILLE

Maire d'Argentan Président d'Argentan Intercom Conseiller Départemental de l'Orne

Affiché le: 12/08/2021



# DÉPARTEMENT DE L'ORNE

VIIIE d'ARGENTAN Boulevard du Général Koenig

# Echange entre la Ville d'ARGENTAN et la SARL CALYPRO Programme immobilier VIKING 3

Section AH n°1157p, et 903p.

## PLAN DE DIVISION

## SCCV VIKING 3

Charles-Alexandre MOISSON

61200 Fleuré Le Bourg

AH n°903 50a 00ca

Section AH n°1157 Contenance cadastrale : 30a 21ca Section AH n°1068

Cadastre: (avant DMPC)

Contenance cadastrale: 4a 69ca

au système RGF 93-CC49.	modification
Cpordonnées rattachées a	op Cou Cou Cou Cou Cou Cou Cou Cou Cou Cou

S.G. S.G.

Echelle:1/500e Créé le :10/09/2020 Dossier n°: AR19019 OCOLOGO DE LA COLOGO DEL COLOGO DE LA COLOGO DEL COLOGO DE LA COLOGO DEL COLOGO DE LA COLOGO DEL COLOGO DE LA COLOGO DEL COLOGO DE LA COLOGO DEL COLOGO DE LA COLOGO DEL COLOGO DE LA COLOGO DEL COLOGO DEL COLOGO DEL COLOGO DE LA COLOGO DEL COLOG

Plan de division modifié

Responsable: Jean-Marc Pierrot ARGENTAN - Permanence M.E.T - 12, route de Sées 61 200 Argentan 14 700 Fataise Responsable ; Jean-Marc Pierrot FALAISF - Bureau secondaire 44, rue Georges Clémercedu Responsable : Guilloume Doligez CAFN - Bureau secondaire 102 Ter, Avenue Henry Chéron 4 000 Coen

www.a.amenageo.fr Tél : 02.31.65.02.20 · Fax · 02.31.65.02.40 · contact@amenageo.fr

Successeus de Gewale DOLIGEZ - Gustave LUBACC - Maurice BIZET - Michel Ballukin - Raymond C'll-BMENCEAU Successeus and 1897 PO KOMB.

Tivi, Introcom: ROA(A442) 185976 - NAFF112A - N'Inveniolen OCET 30020200010

SELARL ou capitai de 35 280 ( TVA intracom: FR764442135976 NAF

1/500°

